

**VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UNE MODIFICATION**  
**DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT**

**DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

**1 UN FORMULAIRE**

Si les travaux concernent une maison individuelle : [Cerfa n°13703\\*12](#)

Si les travaux concernent un autre bâtiment : [Cerfa n°13404\\*12](#)

**2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN**

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



**3 UN PLAN OU PHOTO DES FAÇADES ET TOITURES avant travaux**

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur initial de la construction.

**4 UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR après travaux**

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de modification de façade.



**5 UNE NOTICE**

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

**RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :**

- La nature et les couleurs des matériaux apparents
- La justification de la bonne insertion du projet dans l'environnement naturel et/ou bâti.